

*Bulletin n°50
Décembre 2015*

Echo du klaxon *2015*



*CRR, 6 rue Paul Doumer
76410 ST AUBIN LES ELBEUF
02 35 78 25 54 – 02 35 70 55 28*



CLEON



votre avantage club :

-15%

votre contact : *Didier Beuvin*

OGER DIAGNOSTIC
ZAC CD7
rue Raymond
Souday 76410 Cléon

Tél : 02 35 77 11 75





Assemblée générale du 29 novembre 2015

Rapport moral

Chers amis

De nouveau une année qui s'achève, et comme le veux la règle nous sommes donc réunis ce matin pour notre assemblée générale annuelle. Une occasion pour moi de vous présentez le bilan de cette saison 2015, les propositions prévisionnelles pour 2016 mais aussi évoquer la fin de ce troisième mandat de présidence à la tête de la Calandre.

En effet conformément à nos statuts, nous devons procéder ce matin à l'élection de notre nouveau conseil d'administration. Nouveau n'est malheureusement pas le mot adéquate, puisque force est de constater l'absence de volontaires en nombre pour renouveler une équipe responsable, qui, devant la passivité évidente de l'ensemble de nos membres à s'engager plus activement dans la vie de notre club, accepte de nouveau cette tâche contraignante et refuse donc d'abonner la Calandre afin d'éviter une dissolution certaine, à la veille de son trentenaire.

Comme pour les années précédentes, 2015 aura été riche en événements divers et variés permettant de définir cette saison comme globalement satisfaisante. Malheureusement, il faut également la qualifier de nouveau, comme une année « noire ». En effet, je ne peux m'empêcher d'évoquer et d'avoir une pensée émue pour nos amis, Laurent, Gérard et Jacques partis si vite, tous victimes de ce fléau du siècle.

En terme d'effectif, la tendance amorcée depuis ces deux dernières années semble se confirmer. En effet nous constatons un équilibre entre les entrées et les sorties, permettant ainsi de nous maintenir légèrement au dessus de cinquante adhérents.

Notre gestion étant saine et bien maîtrisée par notre trésorier nos résultats financiers sont donc en équilibre. Un bilan positif avec l'enregistrement d'un léger bénéfice, malgré une diminution importante de nos rentrées, générées habituellement par des expositions statiques en net diminution.

Au niveau de notre activité, dix sorties et cinq expositions inscrites au calendrier et réalisées. Des sorties du dimanche, comme le passage au château Gaillard avec soleil et froid mêlé, la visite des machines à vapeur de Giverny, des piques nique de pêche ou à la ferme, et un interclub organisé par nos amis du Havre. La rando touristique sur deux jours restera dans les esprits avec cette soirée fantastique à Chartres, et ses 26 monuments mis en lumière et en musique à travers la ville historique.

Il ne fallait pas non plus louper cette sortie au long cours qui nous conduisait cette année dans « l'île de beauté ». Des paysages magnifiques, un temps splendide, des souvenirs pleins la tête. Un tour de Corse avec 19 voitures et des équipages enthousiastes prêts à repartir pour de nouvelles aventure après avoir été conquis par un programme complet des sites à découvrir et une organisation sans faille.

Moins d'expositions statiques, mais quand même le maintien des demandes de nos partenaires habituels, la Chataigneraie et la Boiseraie. Enfin notre présence au salon de Rouen, reste traditionnellement le point de rendez vous avec tous les collectionneurs normands qui apprécient la présence de la Calandre et attendent de notre part une présentation de qualité et un échange constructif sur notre passion commune.

Avant de lever un peu le voile sur le programme prévisionnel de la saison prochaine, je souhaiterai souligner tout le travail effectué par l'ensemble des membres de notre conseil d'administration au service de notre club. Je tiens à les féliciter très sincèrement pour leur dévouement désintéressé, leur disponibilité sans compter et leur dynamisme au sein du groupe. Jean, Pascal, les deux Dominique, et René je vous remercie encore d'avoir fait ce bout de chemin avec moi, de m'avoir supporté tout ce temps et d'accepter de donner à nouveau pour ce club qui nous tient tellement à cœur.

Si vous nous accordez encore votre confiance, voici quelques éléments du programme prévisionnel pour la saison 2016 que vous propose le conseil d'administration. Bien sûr, les sorties traditionnelles comme le pot au feu, le dégommage, l'interclub sont déjà inscrits dans notre calendrier.

Nous maintiendrons la rando touristique en juin, sortie de plus en plus appréciée et que nous envisageons sur la côte normande et les plages de débarquement comme un certain nombre d'entre vous en avait émis le souhait. Notre sortie au long court, en septembre, peut être appelée cette année « La Trans Pyrénéenne », de Biarritz à Perpignan ou l'inverse suivant ce que nous prépare notre spécialiste en la matière.

Et puis, il ne faut surtout pas oublié les 30 ans de la Calandre. Positionné en avril, un choix imposé en fonction des disponibilités par nos interlocuteurs responsables des endroits potentiels que nous avions sélectionné. Ce ne sera pas trop de 2 jours pour l'anniversaire de tous les membres de notre club, festif comme il se doit, et où notre trésorier sera amené à casser sa tirelire. Tout sera mis en œuvre pour faire de cet événement un moment inoubliable pour ne laisser des regrets qu'aux absents.

Pour conclure, Je rappellerai qu'il n'est pas nécessaire d'être au conseil d'administration pour participer activement à l'organisation des sorties. On peut tout simplement être force de proposition pour aider à l'organisation ou à la gestion du club. Notre équipe est solide et déterminée à vous soumettre des activités avec pour objectif de vous proposer toujours le meilleur rapport qualité prix.

Votre soutien par un engagement franc et massif est pour nous le meilleur des encouragements pour donner le maximum de nous même et vous satisfaire au mieux de nos possibilités. La Calandre c'est vous, c'est nous tous ensemble, condition indispensable pour la réussite de nos projets et la pérennité de notre club.

Je compte sur vous tous et je vous fais entièrement confiance pour faire de notre trentième anniversaire une réussite totale et que cette saison 2016 demeure à jamais dans les annales de la Calandre.

Dans cette attente, je vous souhaite de bonnes fêtes de fins d'année à tous.

Votre président

Francis Crochemore

ZENITH

ÉCONOMIE

avec l'

AUTOSTARTER

PROGRESSIF ET AUTOMATIQUE

DÉPARTS INSTANTANÉS

plus d'essence gâchée,
plus de cylindres lavés,
utilisation immédiate de la voiture.

40% D'ÉCONOMIE SUR TOUTES LES SÉRIES
DE DÉPART ACTUELLEMENT CONNUES.



ÉCONOMIE

sur la consommation

du CARBURATEUR

ZENITH

le plus complet



DANS TOUS LES GRANDES
MARQUES VOITURES
AGATHA, CITROËN,
FORD, RENAULT, SIMCA,

PARIS.
CARBURATEUR ZENITH - 100 AV. DE Clichy - PARIS 17^e

Économie garantie pour les voitures
de la gamme ZENITH. LA SÉRIE COMPLETE
DU CARBURATEUR ZENITH, qui offre
toutes les meilleures garanties de sécurité
et de durabilité.

PARIS 17^e - 100 AV. DE CLICHY - PARIS 17^e - 100 AV. DE CLICHY - PARIS 17^e

PUBLICIS

1

CALANDRE RETRO ROUENNAISE

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DU 29 NOVEMBRE 2015

PROCES-VERBAL

La séance est ouverte à 10h15 dans une salle municipale rue de Freneuse à Saint Aubin les Elbeuf en présence de 30 membres sur un total de 53 adhérents; de plus, le nombre de pouvoirs est de 7 ce qui donne 37 membres présents ou représentés; le quorum de 50% est atteint.

Conformément à l'ordre du jour, les questions suivantes sont abordées :

Le Président donne le bilan de la saison 2015 et lit son rapport moral qui est approuvé à l'unanimité.

Le Trésorier donne lecture du bilan de l'exercice financier pour la période de Novembre 2014 à Novembre 2015 qui fait ressortir les chiffres suivants : Recettes : 56501 €, Dépenses : 55916 €, Solde positif de 585 €. Le compte de résultat 2015 fait apparaître un solde créiteur de 13518 €. Le rapport financier est approuvé à l'unanimité.

Il est procédé ensuite à l'élection des membres du Conseil d'Administration pour une période de 3 ans conformément aux statuts. Les candidats sont : BACHELET Jean, DERRIEN Eric, CROCHEMEORE Francis, FONTAINE René, BOTTE Dominique, LEFEBVRE Dominique.

Le dépouillement du vote a donné 34 suffrages exprimés; tous les candidats ont obtenu 34 voix et sont donc élus

Le nouveau Conseil d'Administration a désigné les personnes suivantes pour composer le bureau :

Président : CROCHEMEORE Francis

Vice-Président : FONTAINE René

Trésorier : LEFEBVRE Dominique

Secrétaire : BACHELET Jean

Le Président élu a donné les indications suivantes :

La cotisation pour l'année 2016 reste fixée à 60€ comme pour l'année 2015

Le projet de calendrier 2016 a été projeté sur écran et commenté; il sera remis aux membres avec le bulletin de fin d'année.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 12h00.

*Le secrétaire,
Jean BACHELET*

LE NOUVEAU CONSEIL D'ADMINISTRATION



Francis CROCHEMORE
Président



René FONTAINE
Vice Président



Jean BACHELET
Secrétaire



Dominique LEFEBVRE
Trésorier



Dominique BOTTE
Photographe



Eric DERRIEN
Chargé mission



Calandre
Rétro
Rouennaise
Membre de la F.F.V.R.
N° 281

LE PETIT MOT DU VICE PRESIDENT

APOSTROPHE

Je souhaiterais revenir sur quelques propos de mise en garde, évoqués lors de notre dernière Assemblée Générale.

En effet, je confirme avoir accepté ma réintégration au sein du conseil d'administration, comme vice Président, à la suite de la démission de Pascale Condadzian, qui lutte courageusement contre la maladie et n'a pu hélas poursuivre sa mission.

D'autre part, nous n'avons malheureusement enregistré aucun acte de candidature, ce qui est regrettable quant à l'évolution de notre association.

J'effectuerai un seul mandat, dont la durée n'excédera pas trois ans.

Dans l'hypothèse où notre Président se dégage également de ses responsabilités, lors des prochaines élections, je vous demande de bien vouloir réfléchir à la suite des évènements. ??

Ce serait un triste gâchis d'être obligé de déposer le bilan et dire adieu à cette amitié qui nous lie, à travers cette passion de l'auto ancienne qui dure depuis trente ans.

N'attendez pas S.V.P la veille des élections prochaines pour vous investir dans ce bénévolat qui vous apportera, à travers les qualités humaines des uns et des autres beaucoup de satisfaction.

Venez Candidat, ou Candidate, soyez celle par exemple qui montrera le chemin de la parité au sein du bureau !!

Venez chacun nous apporter votre analyse, votre générosité et votre imagination pour que vive encore longtemps la CALANDRE RETRO ROUENNAISE.
Ne restez pas indifférents.

MERCI.

René Fontaine

BILAN SAISON 2015

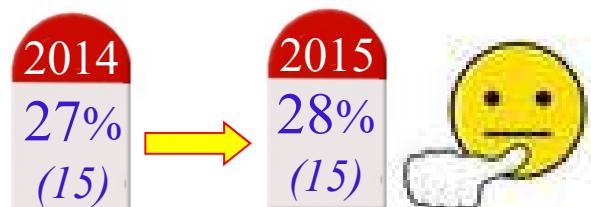
ADHESIONS

Nombre d'adhérents



PARTICIPATIONS

Moyenne par sortie



Moyenne par exposition



Aucune participation



BILAN SAISON 2015 (suite)

ACTIVITE



18 janvier	Repas pot au feu	18
01 mars	Repas choucroute	11
22 mars	Dégommage	25
19 avril	Sortie printemps	15
14 mai	Sortie Giverny	18
27 et 28 Juin	Rando touristique	15
14 juillet	Sortie pêche	19
30 août	Pique-nique	11
05 -18 Septembre	Sortie Corse	15
11 octobre	Sortie Interclub	9



14 mars	JPO Chataigneraie	14
24 mai	Anniversaire ASCB	19
20 juin	Exposition Norauto	10
26 et 27 septembre	Salon Rouen	11
4 octobre	Exposition La Boiseraie	12

BILAN SAISON 2015 (suite)

CHALLENGE

G. FILLOQUE

JP. LEFEBVRE

D. BEUVIN



RECOMPENSES

3^{ème} prix → 2 entrées salon Rétromobile offertes

2^{ème} prix → 2 entrées salon Rétromobile offertes

1^{er} prix → La cotisation 2016 offerte



Dégommage
22 mars 2015



Visite collection privée

09 avril 2015



CALENDRIER DE LA SAISON 2016

JANVIER		FEVRIER		MARS		AVRIL		MAI		JUIN	
V 01	jour de l'an	L 01		M 01		V 01		D 01	Fête du travail	M 01	
S 02		M 02	05	M 02	09	S 02		L 02		J 02	
D 03		M 03	Salon Rétromobile	J 03	V 04	D 03		M 03	18	V 03	
L 04		J 04		M 05	Rétronome	S 05		M 04		S 04	
M 06	01	S 06	AG FFVE	D 06		M 06	14	V 06		L 06	
J 07		D 07		L 07		J 07		S 07		M 07	
V 08		L 08		M 08		V 08		D 08	Victoire 1945	M 08	
S 09		M 09		M 09	10	S 09		L 09		J 09	
D 10		M 10	06	J 10		D 10		M 10		V 10	
L 11		J 11		V 11		L 11		M 11	19	S 11	
M 12		V 12		S 12	Chataigneraie	M 12		J 12		D 12	NRS
M 13	02	S 13		D 13	Salon Reims	M 13	15	V 13		L 13	
J 14		D 14		L 14		J 14		S 14		M 14	
V 15		L 15		M 15		V 15		D 15	Pentecôte	M 15	
S 16		M 16		M 16	11	S 16		L 16		J 16	
D 17	Pot au feu	M 17	07	J 17		D 17		M 17		V 17	
L 18		J 18		V 18		L 18		M 18	20	S 18	
M 19		V 19		S 19		M 19		J 19		D 19	Fête des pères
M 20	03	S 20		D 20	Dégommage	M 20	16	V 20		L 20	
J 21		D 21		L 21		J 21		S 21		M 21	
V 22		L 22		M 22		V 22		D 22	Moulin rose	M 22	
S 23		M 23		M 23	12	S 23	Anniversaire	L 23		J 23	
D 24		M 24	08	J 24		D 24	Club	M 24		V 24	
L 25		J 25		V 25		L 25		M 25	21	S 25	Rando
M 26		V 26		S 26		M 26		J 26		D 26	Touristique
M 27	04	S 27		D 27	Pâques	M 27	17	V 27		L 27	
J 28		D 28		L 28		J 28		S 28		M 28	
V 29		L 29		M 29		V 29		D 29	Fête des mères	M 29	
S 30				M 30	13	S 30		L 30		J 30	
D 31				J 31				M 31			

JUILLET		AOUT		SEPTEMBRE		OCTOBRE		NOVEMBRE		DECEMBRE	
V 01		L 01		J 01		S 01		M 01	Toussaint	J 01	
S 02		M 02		V 02		D 02	La Boiseraie	M 02	44	V 02	
D 03		M 03	31	S 03		L 03		J 03		S 03	
L 04		J 04		D 04		M 04		V 04		D 04	
M 05		V 05		L 05		M 05	40	S 05		L 05	
M 06	27	S 06		M 06		J 06		D 06		M 06	
J 07		D 07		M 07	36	V 07		L 07		M 07	
V 08		L 08		J 08	Trans	S 08		M 08		J 08	
S 09		M 09		V 09	37	D 09		M 09	45	V 09	
D 10		M 10	32	S 10		L 10		J 10		S 10	Repas fin année
L 11		J 11	32	D 11		M 11		V 11	Armistice	D 11	
M 12		V 12		L 12	Pyrénées	M 12		S 12		L 12	
M 13		S 13		M 13		J 13	41	D 13		M 13	
J 14	29	Pique nique	D 14	M 14	V 14	L 14		M 14		J 15	
V 15		L 15	Assomption	J 15	37	S 15		M 15		V 16	
S 16		M 16		V 16		D 16	Interclub	M 16		S 17	
D 17		M 17	33	S 17		L 17		J 17	46	S 17	
L 18		J 18	33	D 18	Jo Patrimoine	M 18		V 18		D 18	
M 19		V 19		L 19		M 19		S 19		L 19	
M 20	29	S 20		M 20		J 20	42	D 20		M 20	
J 21		D 21		M 21	V 21	L 21		M 21		J 22	
V 22		L 22		J 22	38	S 22		M 22		V 23	
S 23		M 23		V 23		D 23		M 23		S 24	
D 24		M 24	34	S 24	Salon	L 24		J 24	47	S 24	
L 25		J 25	34	D 25	ROUEN	M 25		V 25		D 25	Noël
M 26		V 26		L 26		M 26	43	S 26		L 26	
M 27	30	S 27		M 27		J 27		D 27	AG	M 27	
J 28		D 28	Pique nique	M 28	V 28	L 28		M 28		M 28	
V 29		L 29		J 29	39	S 29		M 29		J 29	52
S 30		M 30		V 30		D 30		M 30		V 30	
D 31		M 31			L 31				48	S 31	

LES INFORMATIONS DE LA FEDERATION



Union des Clubs, Musées
et Professionnels
des Véhicules Anciens
affiliée à la F.I.M.R.



Association reconnue
d'Utilité Publique
par décret
du 9 février 2009



FÉDÉRATION FRANÇAISE DES VÉHICULES D'ÉPOQUE

FLASH INFO N°71 du 28 juin 2015

Mise au point sur la taxation des plus-values mobilières

Chers Amis,

Pour faire suite à diverses demandes de collectionneurs et/ou professionnels de véhicules historiques, il nous a paru utile de faire un point sur la réglementation fiscale liée aux plus-values mobilières en cas de revente d'un véhicule historique.

Les plus-values réalisées par les particuliers à l'occasion de la vente d'objets d'art, de collection ou d'antiquité sont taxables à l'impôt sur le revenu, mais depuis la Loi de finances pour 2014, certains aménagements ont été votés.

1/ Calcul de la plus-value

- Prix de vente, duquel il faut déduire :
- Le prix d'acquisition, augmenté des frais réels de restauration et de remise en état.

Le résultat, constitue la plus-value taxable, dont le montant est réduit d'un abattement de 5% par année de détention au-delà de la deuxième, d'où une exonération totale après 22 ans de détention du bien cédé.

2/ Modalités d'imposition

- La plus-value est taxable au taux de 19%, plus les prélevements sociaux, ce qui donne un total de 34,5 %.
- Si le particulier vendeur n'est pas en mesure de prouver la date et le prix d'acquisition du bien cédé, ou s'il ne souhaite pas être imposé sur la plus-value, il peut verser une taxe forfaitaire de 6,5 % du prix de vente du bien cédé. Pour être imposé sur la plus-value, il faut exercer une option (déclaration écrite), sinon c'est le régime de la taxe de 6,5 % sur le prix de vente qui s'applique.

3/ Déclaration et paiement

Jusqu'en 2013, les particuliers devaient déposer eux-mêmes la déclaration N°2048-M et le règlement de l'impôt dans le mois suivant la cession, faute de quoi, ils s'exposaient à un redressement fiscal assorti de majorations en cas de contrôle fiscal. Depuis 2014, cette obligation a été transférée à l'acquéreur lorsqu'il s'agit d'un professionnel assujetti à la TVA et qu'il n'y a pas d'intermédiaire à la transaction.

Quelques exemples :

- Monsieur X vend un véhicule de collection à un autre particulier, Français ou étranger : rien ne change, il dépose la déclaration N°2048-M et le paiement de l'impôt dans le mois suivant la vente.
- Monsieur X vend un véhicule de collection à un marchand étranger : il doit toujours établir et déposer la déclaration N° 2048-M avec le paiement de l'impôt, dans le mois suivant la vente.
- Monsieur X vend un véhicule de collection à un professionnel, assujetti à la TVA en France, vendeur de véhicules de collection : dans ce cas, c'est ce dernier, acquéreur du bien, qui doit établir la déclaration N°2091 ou 2092 selon le cas, et s'acquitter de l'impôt pour le compte de monsieur X.



Union des Clubs, Musées
et Professionnels
des Véhicules Anciens
affiliée à la F.I.V.A.



Association reconnue
d'Utilité Publique
par décret
du 9 février 2009



FÉDÉRATION FRANÇAISE DES VÉHICULES D'ÉPOQUE

Avantage pour monsieur X : le professionnel va le conseiller, l'aider à calculer le montant de la plus-value, et va le faire opter pour le régime fiscal le plus avantageux pour lui (taxation de la plus-value ou taxe forfaitaire sur le prix de vente). Enfin, c'est le professionnel qui remplit la déclaration et s'écquittera du montant de l'impôt pour son client, lui évitant cette démarche (bien entendu, l'impôt sera facturé au vendeur du véhicule).

- Monsieur X vend un véhicule de collection lors d'une vente aux enchères : c'est le cas de vente avec un intermédiaire, le commissaire-priseur, qui se charge de toutes les démarches et paiement d'impôts afférents à la vente.

Céline POUSSARD

Vice-Président affaires économiques et financières.

*Le Flash Info FFVE : à diffuser sans modération...
Egalement sur www.ffve.org rubrique Publications Actualités.*



Union des Clubs, Musées et Professionnels des Véhicules Anciens affiliée à la F.I.V.A.



Association reconnue d'Utilité Publique par décret du 9 février 2009



FÉDÉRATION FRANÇAISE DES VÉHICULES D'ÉPOQUE

FLASH INFO N°75 du 30 juillet 2015

Transport de personnes à titre onéreux

Mesdames, Messieurs, Chers Amis,

Suite à un changement de législation par la Loi N°2014-1104 du 1^{er} octobre 2014 et applicable au 30 décembre 2014 et selon décret, concernant la location de véhicules pour mariages, cérémonies ou toute prestation à titre onéreux, il nous a paru important de porter à votre connaissance le texte du décret qui modifie le transport de personnes à titre onéreux avec un véhicule de collection. Il était interdit jusqu'à cette date, il devient possible sous réserve de certaines démarches administratives préalables.

Le droit d'exploitation VTC étant normalement réservé aux véhicules de moins de 6 ans, une dérogation existe depuis 2014 pour les véhicules de collection (Arrêté du 26 Mars 2015-Art 1^{er}). Mais attention, la législation en vigueur prend uniquement en compte les véhicules de collection avec mention VEHICULE DE COLLECTION sur la carte grise. Tout autre véhicule ne portant pas la mention VEHICULE DE COLLECTION est considéré comme véhicule d'occasion (même si il a plus de 30 ans !) et est donc en infraction envers la loi.

Pour opérer du transport de personnes à titre onéreux, tout chauffeur sans exception (d'un VTC de moins de 6 ans ou d'un véhicule en Carte Grise portant mention véhicule de collection) doit être en possession d'une carte professionnelle de type VTC (Véhicule de Transport avec Chauffeur) délivrée par la Préfecture.

Une signalétique spécifique et obligatoire (article R.3122-8) doit être apposée à l'avant et à l'arrière du véhicule. Doit y figurer : la mention VTC, le numéro d'inscription mentionné à l'article L.3122-3 du code des transports ainsi que le numéro d'immatriculation du véhicule.

Une assurance spécifique pour le transport de personnes à titre onéreux est obligatoire, l'assurance de collection ne couvre pas ce genre d'activités. Une RC, responsabilité civile professionnelle, est également exigée à partir du 1^{er} juillet 2015, servant à couvrir tout souci relatif à la prestation : retard, panne, impossibilité de faire la prestation....

CES DISPOSITIONS SONT OBLIGATOIRES QUE VOUS SOYEZ UNE ENTREPRISE EXPLOITANTE DE VOITURES DE TRANSPORT AVEC CHAUFFEUR, UN PARTICULIER TRAVAILLANT POUR UN INTERMEDIAIRE METTANT EN RELATION DES EXPLOITANTS ET CLIENTS OU UN PARTICULIER A TITRE INDIVIDUEL ;

ATTENTION ! Des contrôles inopinés de police peuvent être effectués devant les Mairies et autres lieux de culte, passages obligés pour les mariages. En cas de non-respect des dispositions, textes de loi ci-dessus, outre les amendes, une immobilisation du véhicule voire une mise en fourrière peut-être effectué par les forces de l'ordre.

Bien cordialement,

Valy Giron
Président de la FFVE

La Flash Info FFVE : à diffuser sans modération...
Egalement sur www.ffve.org rubrique Publications Actualités

Union des Clubs et Musées de Véhicules Anciens de France affiliée à la F.I.V.A.
Siège à Paris – F.F.V.E. – B.P. 40068 – 92105 BOULOGNE-BILLANCOURT Cedex
Tél. 01 46 21 94 70 – Télécopie 01 46 21 94 99 – secretariat@ffve.org – www.ffve.org



Union des Clubs, Musées
et Professionnels
des Véhicules Anciens
affiliée à la F.I.V.A.



Association reconnue
d'Utilité Publique
par décret
du 9 février 2009



FÉDÉRATION FRANÇAISE DES VÉHICULES D'ÉPOQUE

FLASH INFO N°78 du 13 Octobre 2015

Point sur la législation concernant le transport des enfants

Chers Amis,

Sortir en voiture ancienne, participer à une randonnée de club,... est un loisir qui se pratique le plus souvent avec femme et enfants.

Le CODE DE LA ROUTE, Art. R.412-1, impose à tout conducteur ou passager d'un véhicule d'un PTAC de moins de 3T5, de porter une ceinture de sécurité.

En fait, cette obligation ne peut s'imposer que si le véhicule est équipé de ceintures de sécurité, elles-mêmes fixées à des ancrages ayant été prévus lors de la construction du véhicule.

En ce qui concerne les véhicules anciens qui ne possèdent pas ces ancrages pour ceinture, sur le fondement de l'Article 2 du Code Civil "La loi ne dispose que pour l'avenir; elle n'a point d'effet rétroactif", le Législateur n'a rendu les ceintures de sécurité obligatoires que sur les véhicules mis pour la première fois en circulation:

- à compter du 01.04.1970 pour les places avant
- à compter du 01.09.1972 pour les places arrière.

En conclusion, les véhicules mis en circulation avant ces dates, donc non équipés d'origine de ceintures, sont autorisés à circuler en l'état.

En droit, ce qui n'est pas interdit est autorisé.

Toutefois, il se pose un problème pour les enfants transportés de moins de 3 ans. Là, le Législateur est clair:

L'article R.412-2 précise: "lorsqu'un siège n'est pas équipé de ceinture de sécurité, il est interdit d'y transporter un enfant de moins de trois ans".

Il précise aussi "quand un siège est équipé d'une ceinture de sécurité, tout enfant de moins de 10 ans doit être retenu par un système homologué adapté à sa morphologie et à son poids. Pour les enfants âgés de 10 à 18 ans, il faut utiliser la ceinture, sinon un système homologué de retenue.

Finalement, seuls les enfants de moins de 3 ans sont interdits de sortie en voiture ancienne!!

A cet âge, cela ne concerne qu'un petit nombre de jeunes parents!

Bien cordialement,

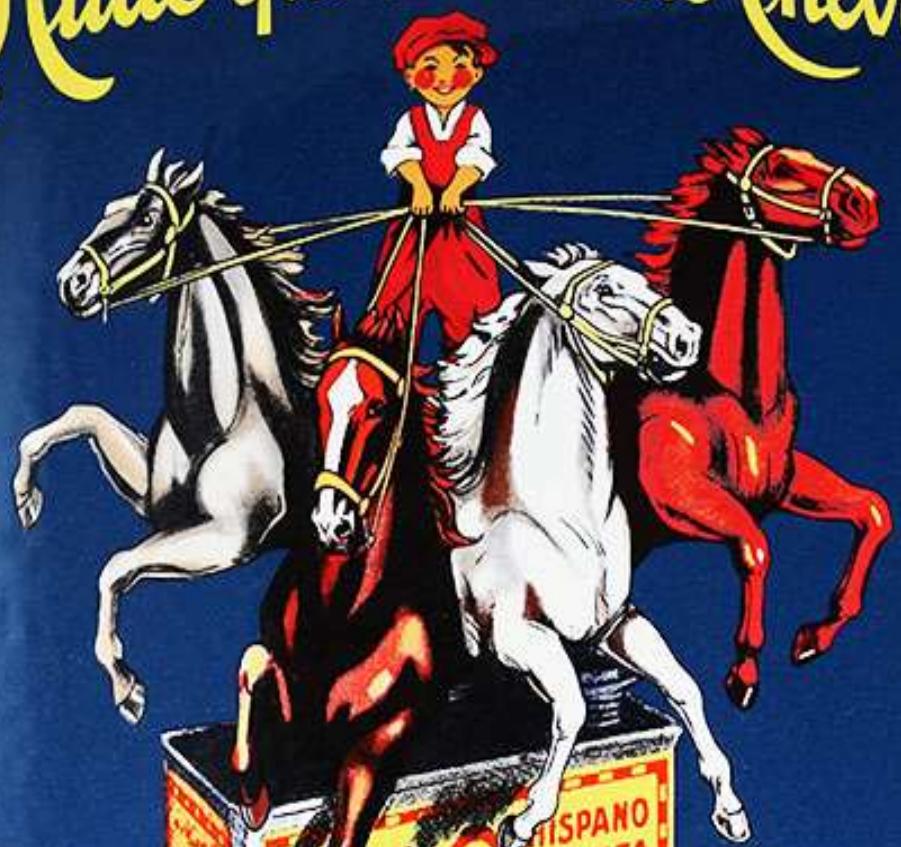
Valy Giron
Président de la FFVE

Louis Lamiré
Conseiller du Président
Affaires administratives

*Le Flash Info FFVE : à diffuser sans modération...
Egalement sur www.ffve.org rubrique Publications Actualités*

Union des Clubs et Musées de Véhicules Anciens de France affiliée à la F.I.V.A.
Siège à Paris – F.F.V.E. – B.P. 40068 – 92105 BOULOGNE-BILLANCOURT Cedex
Tél. 01 46 21 94 70 – Télécopie 01 46 21 94 99 – secretariat@ffve.org – www.ffve.org

L'Huile qui donne des Chevaux



Mac[es] Block

et qui supprime l'usure

DEGOMMAGE

Traditionnel « Dégommage » en ouverture de saison, avec une participation de 27 voitures pour 50 personnes. Ce bilan est particulièrement apprécié des organisateurs qui se réjouissent du dynamisme ambiant, et de cet élan d'adhésion encourageant



Le point de concentration sur le parking de l'aéroport de Boss, déterminait déjà une destination orientée vers l'est.

L'itinéraire étant pour une fois à découvrir au fil de la route qui nous mena, en remontant la Seine, aux Andelys et plus précisément au Château Gaillard. Il convient d'y faire une pause pour quelques commentaires et jouir du superbe panorama, qui domine la vallée et ses nombreuses îles.



Cette forteresse construite en 1197 par Richard Cœur de Lion alors roi d'Angleterre, craignant les ambitions expansionnistes de Philippe Auguste, décida d'édifier une forteresse inexpugnable sur la route de Rouen. Il fit donc fortifier à grands frais et en un temps record le promontoire stratégique des Andelys. Véritable modèle d'architecture militaire médiévale, fut-il bâti pour ne jamais tomber.....

c'était sans compter sur l'opiniâtreté de Philippe Auguste qui aura pourtant raison de lui, car le 6 mars 1204 après un siège interminable, ce fut la reddition et le rattachement du duché de Normandie à la couronne de France.



Rêve prémonitoire, ou prémices d'une Normandie presque unifiée avant l'heure.



Bien que le lieu de notre restaurant fût à découvrir, après quelques errements dans les Andelys, tout le monde se retrouva dans le charmant village de Lyons la Forêt, au pied des maisons à colombage qui ont gardé admirablement leur caractère ancien. Et que dire de cette Halle du Moyen Age dressée comme un vaisseau, dont l'admirable charpente couvre plus de 300 mètres carrés.

Un délicieux déjeuner couronna cette journée, à la veille d'une année 2015, riche en évènements les plus divers.

René Fontaine

GIVERNY

Le jeudi 14 mai, nous prenions la direction de GIVERNY, village mondialement connu grâce à Claude Monet, le grand maître de l'impressionnisme.
Cependant, nous n'avions pas pour thème une quête picturale mais la découverte d'un autre patrimoine, celui de la mécanique du passé.



Félicitons l'initiative de Gérard Duponchel, qui nous a fait aborder ce pan de l'industrie mécanique à ses débuts, jalousement protégé et entretenu par une équipe de passionnés hors pairs.

En 1955 Adolphe Guillemard commence à accumuler toutes sortes de moteurs, nécessitant évidemment une longue restauration jusqu'en 1990 , année où la collection fût rassemblée dans un local transformé en exposition, devenue maintenant permanente.



La fierté de cette équipe de bénévoles, dont notre ami Gérard est un pilier, a pour point d'orgue dans cette mise en scène l'installation du moteur diesel CARELS de 1908 pesant 28 tonnes et qui détient le record du plus gros et plus ancien moteur diesel, actuellement tournant au monde.
« Impressionnant » !!

Superbe réalisation et très captivante découverte.

Record également de précipitation pluviométrique lors de cette journée....principalement à l'heure du déjeuner qui fût savoureux, dans un cadre pittoresque.
Nous y étions bien au sec heureusement.....

René Fontaine

Randonnée touristique

Cette 6^{ème} randonnée touristique dont le rendez vous était fixé sur le parking Carrefour de Tourville la Rivière, a réuni 15 équipages.

Modeste bilan en regard du travail d'organisation que nécessite ces deux journées de ballade. Devons nous maintenir cette activité au calendrier ?

Heureusement le beau temps était de la partie, ce qui est toujours un plus pour les cabriolets.

Départ donné de minute en minute et nous piquons vers le sud, en suivant l'Eure qui sera le fil conducteur de cette journée.



Fil conducteur et livre de route n'ont pas été suffisants pour certains, dont le parcours fût très aléatoire. Bien sur, la facétie classique concernant le désordre crée dans la numérotation des cases du road book, a été pour partie à l'origine de cette débandade, mais cela fait partie du jeu.

La pause déjeuner au Relais des Remparts de Nogent le Roi dissipa la déconvenue, et nous continuons « solidaires » vers Maintenon.

Un guide nous attend pour la visite du magnifique château (13^{ème} siècle), meublé avec raffinement et rendu célèbre par Madame de Maintenon héritière des lieux, grasse à ses relations très particulières avec Louis XIV



Un remarquable jardin à la Française tracé par Le Notre entoure les lieux dont la perspective est occultée par un énorme aqueduc. Ce projet titanique de Vauban, était d'alimenter les bassins du château de Versailles par les eaux de l'Eure. Caprice royal inouï resté inachevé.

Nous quittons cette oasis de douceur pour traverser la monotone plaine de la Beauce, en mettant le cap sur les flèches de la Cathédrale Notre Dame de Chartres, et prendre nos quartiers à l'Ibis centre ville.

Après le dîner, nous allons découvrir une spectaculaire manifestation intitulée : « Chartres en Lumières ». Promenade nocturne dans le quartier historique, ponctuée de l'illumination de 26 monuments et sites mis en situation d'animations virtuelles et colorées, autour de la Cathédrale.



Dimanche matin, après le café croissant, nous prenons la direction de Dreux où nous sommes attendus par le Rétromobile club Drouais, pour une visite commentée de son musée.

Créé en 1980 et installé dans les anciens abattoirs municipaux construits en 1900, nous y découvrons une quarantaine de véhicules et motos.

Cerise « rouge » sur le gâteau, une douzaine de Ferrari nous précédaient dans la visite de ce musée. Elles venaient également puiser au sein de l'histoire automobile quelques vieilles recettes de maintenance..... !! sait-on jamais ?

Echanges sympathiques avec les propriétaires des bolides de Maranello, en excursion comme nous dans la région.



Dans un style complètement différent, notre dernière étape fût la visite guidée de la chapelle royale Saint Louis, érigée en 1816 abritant les sépultures de la famille de Bourbon Orléans.

Remarquables vitraux, dont le bleu issu de la manufacture de Sèvres, fit école dans de nombreuses applications Françaises.

Le Relai de Marolles à quelques kilomètres, nous accueille pour le déjeuner de clôture et la remise des prix.

René Fontaine

SORTIE INTERCLUB

Depuis des années maintenant, le Retromobile Club du Havre et la Calandre Rétro Rouennaise organisent en alternance la sortie « FIN de SAISON » et comme nous le faisait sympathiquement remarquer notre ami René FONTAINE, l'amitié entre nos deux clubs a commencé avec notre Président d'Honneur, Daniel RESSLER.

Les années passent et les liens se resserrent puisque maintenant nous faisons également des sorties en commun, comme cette année la Corse.

Lors de mon petit mot d'accueil, je faisais remarquer que cette année encore le Retromobile Club du Havre était plus nombreux que la Calandre Rétro Rouennaise. Alors pour l'année 2016, avec Francis, nous avons fixé la date du 16 OCTOBRE et là, personne ne pourra dire qu'ils ont eu connaissance de la date trop tardivement

Ce sont Mr et Mme Lucien PITARD qui se sont chargés d'organiser cette sortie



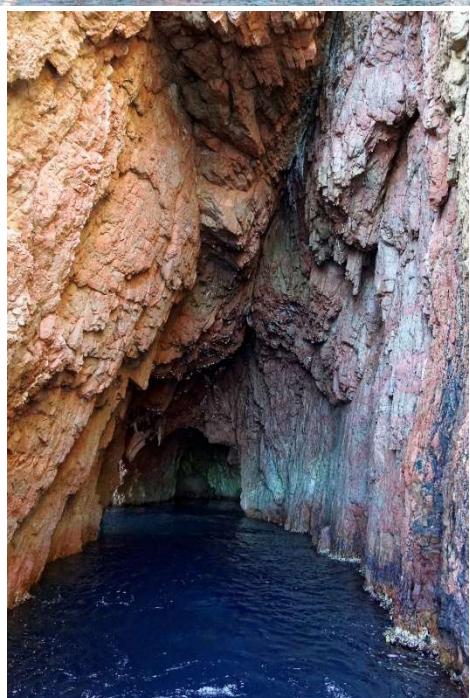
Le point de rencontre avec les rouennais a été fixé à ABLON. Notre ami Lucien qui fait partie du bureau de notre Association, connaissant la commune et Monsieur Xavier CANU Maire, il lui a demandé s'il lui serait possible de nous accueillir pour un café et viennoiseries et très rapidement, il a obtenu une réponse favorable.

Ensuite, nous avons repris la route en direction du Restaurant le Relais des Fauveries à Morainville-Jouveaux. Après un copieux repas, nous nous sommes rendus au Musée du Landau à Saint Aubin de Scellon où nous avons passé un agréable moment avec des propriétaires passionnés. Après cette journée bien remplie, chacun est reparti avec des souvenirs, plein la tête.

Cordialement à vous tous.

Alain BOQUET, Président

RETROMOBILE CLUB du HAVRE





CORSE 2015



CORSE 2015

La Corse est une terre qui fait fantasmer le monde entier depuis des siècles.

Ulysse aurait abordé ses rivages, Napoléon y est né, ses routes sinueuses ont fait de cette île la terre d'excellence des grands Rallyes Automobiles, nous nous devions de l'accrocher à notre palmarès.



Les quelques problèmes mécaniques rencontrés sur le parcours Corse, sont-ils la conséquence de « l'osch ju » (le mauvais œil), qui persiste toujours dans les contrées reculées.....La signature de ce mauvais œil est une coutume très répandue en Corse et encore aujourd'hui, certaines victimes s'y cassent les dents !!!

« 3000 km de Bonheur » Mer/Sea sir Williams Lyons d'avoir permis de réaliser ce projet, à trois descendantes de Coventry. 19 voitures se sont embarquées à Toulon sur un navire de la Corsica Ferries . Calme plat.



Notre tour de Corse débuta dès l'arrivée à Bastia, et nous prenons sans tarder la direction du nord par la côte est, jusqu'à Rogliano.

Nous déjeunons fort bien de produits locaux à Centuri, petit port de pêche situé sur la côte ouest. Découverte du vin des coteaux du Cap Corse, le généreux Patrimonio. Bonne entrée en matière.....

C'est ensuite la descente vers St Florent, le St Trop Corse, et retour à Bastia par la col de Teghine et son panorama grandiose.

Installation bord de mer à l'Hôtel Lido de la Marmara.

Le lendemain, après de nombreuses difficultés quant à la réservation des billets, nous pouvons entamer notre balade vers l'intérieur des terres et de la haute montagne Corse. Le parcours est pittoresque sur la partie Corté Ajaccio, qui laissera le souvenir de montagnes particulièrement arides et découpées. Cette voie unique est le poumon de la Corse intérieure, ce train circulant plusieurs fois par jour entre Bastia et Ajaccio.



2^{ème} étape : Bastia Calvi Porto.

Après la traversée du tumultueux désert des Agriates et une route côtière difficile, nous nous installons à Porto sous un soleil d'été.

L'eau de mer est à 23 degrés !

Embarquement, le lendemain, sur « notre » navire puisque nous en avons l'exclusivité, pour une mini croisière dans le golfe de Porto.

Nous saluons la tour Génoise qui contrôle l'entrée du port et poursuivons vers le cap Rosso, en longeant les falaises rouges et abruptes qui s'ouvrent sur les calanques de Piana. Découverte de la réserve de Scandola ,après avoir traversé ce golfe aux teintes chaleureuses alliées au bleu profond de ses eaux transparentes préservées de toute pollution .

Il y a peut être encore des forces occultes qui circulent du côté de Girolata , le temps d'une petite escale ?? Belle sortie maritime.



Un clin d'œil à Ajaccio, un pique nique sympathique improvisé et nous posons nos valises pour trois nuits à Propriano. L'Hôtel « Roc et Mare » occupe une position stratégique, et chacun a apprécié la vue sur mer de sa chambre. Un régal au coucher de soleil, puisque toutes sont orientées à l'ouestmais ceci n'est pas un scoop !

Bien que le bar fût fermé, un équipage n'a pas manqué d'eau cette nuit là....

La troisième étape commence par un périple côtier qui nous permet de découvrir ces calanques de Piana. Route étroite et sinuose, taillée à flanc de montagne dans un dégradé de roses , ornée de quelques pins maritimes , comme dans une estampe d'Hokusai .





Encore une très belle journée qui s'annonce, pour la visite de Bonifacio.

Elevée sur un site exceptionnel, enfermée dans ses fortifications, la ville

Haute présente un aspect saisissant avec ses vieilles maisons, à l'aplomb de la falaise calcaire de 70 mètres.

La sortie du port par le goulet permet d'apprécier l'importance des remparts.

Balade en mer rafraîchissante une de plus me direz vous, mais sur une île difficile de faire autrement . Rafraîchissante également la bière locale « Pietra » à la châtaigne, alliant originalité et tradition.



Baromètre toujours au beau fixe, et temps clair nous prenons la route du col de Bavella (1218 m) de bon matin. Au passage petite pause au pont Génois de Spin'a Cavallu, avant de poursuivre vers les pentes de ce fameux col, bien connu du monde des Rallyes et autres tours de Corse.

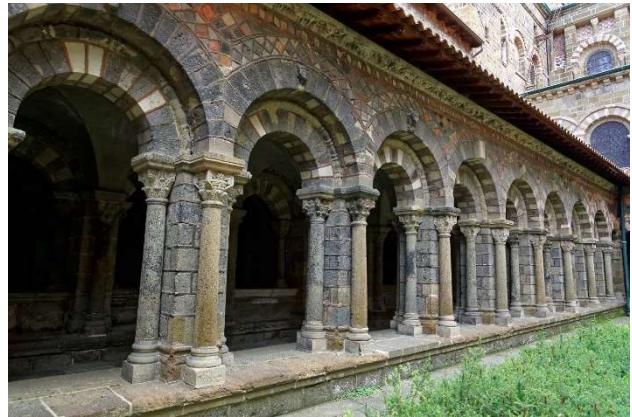
Pics aux formes déchiquetées, grandes murailles rocheuses en font un site grandiose. Un beau spectacle orné des traditionnels pins tordus par le vent dominant.

Quelques cochons en liberté sur le bord de la route en descendant vers Porto Vecchio. Retour à l'Hôtel par Figari et Sartène.

Evènement : Roc et Marre et sa « Grenadier Réceptionniste », (plusieurs campagnes à son actif), nous accorde après un vif échange verbal, le même petit déjeuner qu'aux particuliers. Quelle générosité, pour un yaourt complémentaire.



Notre dernière journée Corse, se traduira par une remontée vers Ajaccio, ballade petit train jusqu'aux îles Sanguinaires, en attendant l'appareillage de notre Corsica vers le continent.



Francis et moi, sommes particulièrement soulagés de pouvoir compter les 19 voitures, sur le quai à Toulon.

Les parcours de liaison se sont déroulés dans des conditions météorologiques très différentes. Grand soleil dans la vallée du Rhône et étape à Avignon en descendant.

Accueil sympathique et découverte de la magnifique basilique du 16^{ème} A St Maximin la Sainte Beaume.

Quant à la remontée, tempête sur l'Ardèche et des voitures pour le moins humides le matin à l'étape de Privas.

Accalmie au Puy en Velay, mais bourrasques sur la Beauce.



En conclusion :

Nous souhaitons être allés vers l'espérance de vos désirs dans l'organisation de cette 8^{ème} édition au long cours, avec pour le futur la même constance dans l'exercice de notre bénévolat.

René Fontaine

Sortie cidre



19 avril 2015

Sortie Giverny



14 mai 2015

RAPPEL DE LA REGLEMENTATION

L'ALCOOL



En France, il est interdit de conduire avec une alcoolémie supérieure à 0,5 g d'alcool par litre de sang (0,2 g/l pour les permis probatoires).

Alcoolémie

L'alcoolémie est le taux d'alcool présent dans le sang. Elle se mesure en grammes par litre de sang (analyse de sang) ou en milligrammes par litres d'air expiré (éthylotest, éthylomètre).

Le taux d'alcool limite autorisé est de 0,5 g d'alcool par litre de sang soit 0,25 mg d'alcool par litre d'air expiré.

Quelle que soit la boisson alcoolisée, un « verre » représente à peu près la même quantité d'alcool*.

25 cl de bière à 5°, 12,5 cl de vin de 10° à 12°, 3 cl d'alcool distillé à 40° (whisky, anisette, gin) contiennent environ 10 g d'alcool pur.

Chaque verre consommé fait monter le taux d'alcool de 0,20 g à 0,25 g en moyenne. Ce taux peut augmenter en fonction de l'état de santé, le degré de fatigue, ou de stress, le tabagisme ou simplement les caractéristiques physiques de la personne : pour les plus minces, les femmes ou les personnes âgées, chaque verre peut représenter un taux d'alcoolémie de 0,30 g.

* Contenances correspondant aux doses normalisées dans les débits de boissons.

Le taux d'alcool maximal est atteint :

- ½ heure après absorption à jeun
- 1 heure après absorption au cours d'un repas.

L'alcoolémie baisse en moyenne de 0,10 g à 0,15 g d'alcool par litre de sang en 1 heure. Café salé, cuillerée d'huile... : aucun "truc" ne permet d'éliminer l'alcool plus rapidement.

A noter : certains médicaments peuvent être incompatibles avec la consommation d'alcool. Lisez attentivement les notices ou demandez conseil à votre médecin en cas de doute.

Réglementation et sanctions

Taux égal ou supérieur à 0,2 g/l pour les permis probatoires

- Retrait de 6 points sur permis de conduire - Attention : la 1ère année du permis probatoire, le conducteur perd son permis pour solde de points nul, il doit repasser l'examen du permis de conduire (code et conduite)
- Amende forfaitaire de 135 euros
- Immobilisation du véhicule
- Suspension du permis (jusqu'à 3 ans)

Taux égal ou supérieur à 0,5 g/l

- Retrait de 6 points sur permis de conduire
- Amende forfaitaire de 135 euros
- Immobilisation du véhicule
- Suspension du permis (jusqu'à 3 ans)

Taux compris entre 0,5 et 0,8 g/l

- Amende forfaitaire de 135 euros
- Retrait de 6 points sur le permis de conduire
- En cas de comparution devant le tribunal -sur décision du Procureur de la République ou de contestation de l'amende forfaitaire- possibilité de suspension du permis de conduire.

Taux égal ou supérieur à 0,8 g/l

- Retrait de 6 points sur permis de conduire
- Amende pouvant aller jusqu'à 4 500 euros
- Immobilisation du véhicule
- Suspension (jusqu'à 3 ans) voire annulation du permis
- Obligation de suivre un stage de sensibilisation à la sécurité routière aux frais du contrevenant
- Peine de prison (jusqu'à 2 ans)



Récidive avec un taux égal ou supérieur à 0,8 g/l ou état d'ivresse manifeste

- Retrait de 6 points sur le permis de conduire
- Amende pouvant aller jusqu'à 9 000 euros
- Confiscation du véhicule
- Annulation du permis (jusqu'à 3 ans)
- Stage obligatoire de sensibilisation à la sécurité routière aux frais du contrevenant
- Peine de prison (jusqu'à 4 ans)

Refus de soumettre à une vérification de présence d'alcool dans le sang

- Retrait de 6 points sur le permis de conduire
- Amende pouvant aller jusqu'à 4 500 euros
- Immobilisation du véhicule
- Suspension (jusqu'à 3 ans) voire annulation du permis
- Stage obligatoire de sensibilisation à la sécurité routière aux frais du contrevenant
- Peine de prison (jusqu'à 2 ans)

Alcool et stupéfiants

Une consommation de stupéfiants, associée à un taux d'alcool prohibé, est passible de 3 ans d'emprisonnement, de 9 000 euros d'amende, d'un retrait de 6 points, d'une suspension ou annulation de 3 ans du permis de conduire et d'une immobilisation ou confiscation du véhicule.

Le saviez-vous ?

Un verre standard =



Une chope de bière à 5° (25cl)	Une coupe de champagne à 12° (10cl)	Un verre de vin à 12° (10cl)	Un verre d'apéritif à 18° (7cl)	Un verre de whisky à 40° (3cl)	Un verre de pastis à 45° (un peu moins de 3 cl)	soit 10g d'alcool
---	--	---------------------------------------	---	---	--	----------------------

Vitesse



Les limitations

VOITURES ET DEUX-ROUES DE PLUS DE 50 CM3

	Conditions normales de circulation	Par temps de pluie ou autres précipitations	Visibilité inférieure à 50 m
			
Autoroute			
			
Autoroute urbaine et route à deux chaussées séparées par un terre-plain central			
			
Autres routes			
			
Agglomération			

Sanctions et réglementations

Excès de vitesse inférieur à 20 km/h (avec limitation supérieure à 50 km/h)

- Amende forfaitaire de 68 euros
- Retrait d'1 point sur permis de conduire

Excès de vitesse inférieur à 20 km/h (avec limitation inférieure ou égale à 50 km/h)

- Amende forfaitaire de 135 euros
- Retrait d'1 point sur permis de conduire

Excès de vitesse égal ou supérieur à 20 km/h et inférieur à 30 km/h

- Amende forfaitaire de 135 euros
- Retrait de 2 points sur permis de conduire

Excès de vitesse égal ou supérieur à 30 km/h et inférieur à 40 km/h

- Amende forfaitaire de 135 euros
- Retrait de 3 points sur permis de conduire
- Suspension de 3 ans du permis de conduire

Excès de vitesse égal ou supérieur à 40 km/h et inférieur à 50 km/h

- Amende forfaitaire de 135 euros
- Retrait de 4 points sur permis de conduire
- Suspension de 3 ans du permis de conduire
- Confiscation du véhicule

Excès de vitesse supérieur ou égal à 50 km/h

- Amende forfaitaire de 1 500 euros
- Retrait de 6 points sur permis de conduire
- Suspension de 3 ans du permis de conduire (sans sursis ni « permis blanc »)
- Confiscation obligatoire du véhicule en cas de récidive

Récidive d'excès de vitesse supérieur ou égal à 50 km/h

- Amende forfaitaire de 3 750 euros
- Retrait de 6 points sur permis de conduire
- Suspension de 3 ans du permis de conduire (sans sursis ni « permis blanc »)
- Immobilisation ou confiscation du véhicule - Peine de prison de 3 mois

Automobiles **BAYARD**



SAINT-
MARS DES
JONCHERIES

PARIS

FRANCE

1850

1900

1900

1900

1900

1900

1900

1900

1900

1900

1900

1900

1900

1900

1900

1900

1900

1900

1900

1900

1900

1900

1900

1900

1900

1900

1900

1900

1900

1900

1900

1900

1900

1900

1900

1900

1900

1900

1900

1900

1900

1900

1900

1900

1900

1900

1900

1900

1900

1900

1900

1900

1900

1900

1900

1900

1900

1900

1900

1900

1900

1900

1900

1900

1900

1900

1900

1900

1900

1900

1900

1900

1900

1900

1900

1900

1900

1900

1900

1900

1900

1900

1900

1900

1900

1900

1900

1900

1900

1900

1900

1900

1900

1900

1900

1900

1900

1900

1900

1900

1900

1900

1900

1900

1900

1900

1900

1900

1900

1900

1900

1900

1900

1900

1900

1900

1900

1900

1900

1900

1900

1900

1900

1900

1900

1900

1900

1900

1900

1900

1900

1900

1900

1900

1900

1900

1900

1900

1900

1900

1900

1900

1900

1900

1900

1900

1900

1900

1900

1900

1900

1900

1900

1900

1900

1900

1900

1900

1900

1900

1900

1900

1900

1900

1900

1900

1900

1900

1900

1900

1900

1900

1900

1900

1900

1900

1900

1900

1900

1900

1900

1900

1900

1900

1900

1900

1900

1900

1900

1900

1900

1900

1900

1900

1900

1900

1900

1900

1900

1900

1900

1900

1900

1900

1900

1900

1900

1900

1900

1900

1900

1900

1900

1900

1900

1900

1900

1900

1900

1900

1900

1900

1900

1900

1900

1900

1900

1900

1900

1900

1900

1900

1900

1900

1900

1900

1900

1900

1900

1900

1900

1900

1900

1900

1900

1900

1900

1900

1900

1900

1900

1900

1900

1900

1900

1900

1900

1900

1900

1900

1900

1900

1900

1900

1900

1900

1900

1900

1900

1900

1900

1900

1900

1900

1900

1900

1900

1900

1900

1900

1900

1900

Le nouveau permis de conduire européen

Depuis le 19 janvier 2013, tous les pays membres de l'Union européenne ont adopté un permis de conduire commun, avec des catégories de permis identiques, et des règles d'obtention harmonisées (limite d'âge, formation...) De nouvelles catégories de permis ont été créées et un nouveau support va voir le jour, remplaçant le célèbre « papier rose ». La libre circulation en est améliorée pour tous les usagers, particulièrement pour les professionnels de la route.



Les nouvelles catégories

Les nouvelles catégories touchent essentiellement les conducteurs de deux-roues motorisés, et les professionnels de la route :

La catégorie AM, équivalente à l'actuel Brevet de Sécurité Routière (BSR), pour la conduite des cyclomoteurs (motocyclettes de moins de 50 cm³) et des voiturettes. Cette catégorie n'entre pas dans le régime du permis à points.

La catégorie A2 pour la conduite des motocyclettes.

Les catégories C1 et C1E pour les véhicules de plus de 3,5 tonnes.

Les catégories D1 et D1E pour la conduite des véhicules affectés au transport en commun de personnes.

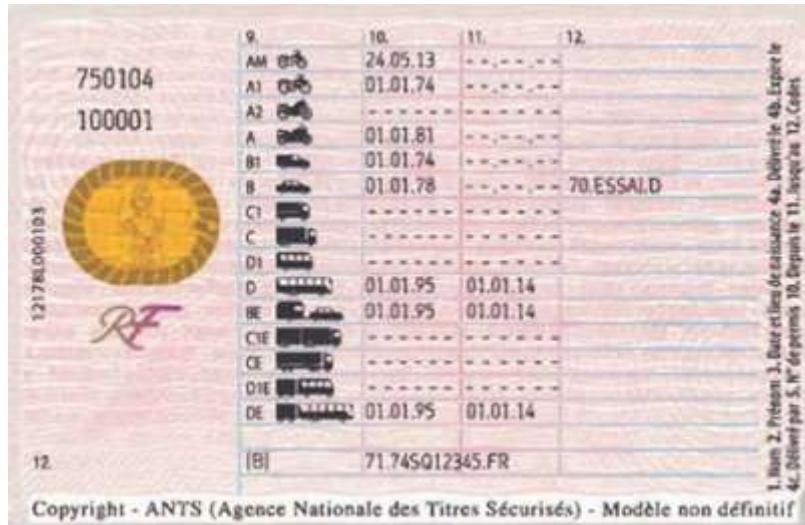
Depuis le 19 janvier 2013, ces nouvelles catégories sont ajoutées sur le permis rose. **Le principe du permis à points ne change pas.**

Qui est concerné ?

Dans un premier temps, seuls les nouveaux conducteurs, les personnes obtenant une nouvelle catégorie, les professionnels qui renouvellent leur permis ou les personnes ayant déclaré une perte ou un vol se verront délivrer un nouveau permis de conduire.

Les permis délivrés avant le 19 janvier 2013 restent valides jusqu'en 2033. Inutile d'aller en préfecture pour changer de permis de conduire. Les conducteurs concernés seront informés ultérieurement des conditions de reprise de ces permis, à partir de 2015.

Une nouvelle carte sécurisée comme titre de permis de conduire



A compter du 16 septembre 2013, un nouveau format de permis de conduire entrera en vigueur. Remplaçant le permis rose, il sera de la taille d'une carte de crédit et comportera plusieurs éléments de sécurisation dont une puce électronique et une bande magnétique. Son format est harmonisé pour tous les pays d'Europe.

Les anciens permis roses

Votre **permis actuel reste valable**, mais il sera remplacé par le **nouveau modèle** en cas de **renouvellement** (ou au plus tard en 2033).

Si vous possédez un permis sans limite de validité, les modalités de remplacement sont indiquées par chaque préfecture.

Les anciens permis sont automatiquement remplacés par les nouveaux en cas de :

vol ou perte, détérioration, extension de catégorie, suspension ou annulation d'une catégorie par le préfet pour motif médical.

Attention, au-delà du **19 janvier 2033** le permis rose ne sera plus valide. Tous les anciens permis devront donc avoir été remplacés à cette date.

ATTENTION : Le nouveau permis de conduire a une durée de validité limitée :
de **15 ans** pour les permis A et B (deux-roues et voitures) ;
de **5 ans** pour les permis C et D (poids lourd et transports en commun).

Comme pour les papiers d'identité, le renouvellement du permis de conduire est **gratuit**. sauf dans certains départements qui appliquent une taxe régionale et en cas de non-présentation de l'ancien permis.

Téléphone

Téléphoner en conduisant détourne obligatoirement l'attention, "kit mains-libres" ou pas. L'usage du téléphone portable au volant multiplie par 3 le risque d'accident.

L'usage d'un téléphone tenu en main en conduisant est interdit.

Au 1er juillet 2015 : interdiction de porter tout dispositif susceptible d'émettre du son à l'oreille en conduisant ou à vélo

Conduire avec un téléphone à la main ou en portant à l'oreille un dispositif audio de type écouteurs, oreillette ou casque est passible :

d'une amende forfaitaire de 135 € ;
d'un retrait de 3 points du permis de conduire

Ce qui est interdit :

En voiture, utilitaire, poids lourds... : téléphone tenu à la main
En voiture, utilitaire, poids lourd... : oreillettes

Une où deux oreilles

En voiture, utilitaire, poids lourd... : casque audio

Une où deux oreilles

En voiture, utilitaire, poids lourd... : oreillettes bluetooth

A deux-roues motorisé : téléphone coincé dans le casque

A deux-roues motorisé : oreillettes

Une où deux oreilles

A vélo : téléphone tenu à la main

A vélo : oreillettes

Une où deux oreilles

A vélo : oreillettes bluetooth

A vélo : casque audio

Une oreille où deux oreilles

Ce qui est autorisé :

En voiture, utilitaire, poids lourds... : dispositif intégré au véhicule

A deux-roues motorisé : dispositif intégré au casque



Rando touristique

27 et 28 juin 2015

Pique nique



14 juillet 2015

Interclub

11 octobre 2015



UN NORMAND NOMME

« PHILIPPE ETANCELIN »

Des noms comme : Tazio Nuvolari, Rudolf Caracciola, vous diront certainement quelque chose. A cette époque un rouennais nommé : Philippe Etancelin dit : Phi Phi en décousait sur les circuits internationaux avec ces grosses pointures. Il fut en son temps un champion de la formule 1, une vedette du sport automobile.



Philippe Etancelin est né le 29 décembre 1896 à Rouen. Il est le fils d'une famille riche, ayant fait fortune dans l'industrie de la laine. Très tôt, il travaille dans l'entreprise familiale. Alors qu'il n'a que vingt ans, et pour fêter la naissance de son second fils, cette richesse familiale lui permet d'acheter une Bugatti 35 ! Très vite il se passionne pour l'automobile sportive. Il habite à l'époque au 26 de la rue de l'Industrie dans l'île Lacroix. Il n'a pas l'intention de courir avec cette voiture, mais simplement de l'utiliser pour le plaisir dans la campagne environnante de Rouen. Avec son épouse Suzanne, il lui arrive d'atteindre les 180 Kms/h entre Rouen et Barentin (Fortement déconseillé aujourd'hui !). Puis après deux années d'utilisation il se prend au jeu et décide de participer à quelques courses locales, principalement des courses de côte.

Ainsi il participe à plusieurs reprises à la course de côte d'Harfleur (près du Havre). L'hiver il travaille dans l'entreprise familiale comme vendeur, et se consacre l'été aux courses automobiles. En 1926, alors qu'il a tout juste trente ans, il prend sa Bugatti pour participer au grand prix de Reims. En dépit d'être jeune et inexpérimenté, il s'avère talentueux et gagne la course. Son épouse, Suzanne, décide de le suivre et de l'assister. Elle lui servait de team Manager. Leurs trois enfants ont été placés dans une école de Rouen pour permettre à Suzanne de participer avec son mari aux courses dans le monde entier. Elle communiquait avec son mari par des signes depuis les stands de ravitaillement.



En 1929, il remporte quatre grandes courses, cet impressionnant succès en fait la star du sport automobile français de l'époque, et de ce fait il intègre l'écurie officielle Bugatti, avec qui il courra deux saisons, remportant le Grand Prix de la Marne et 4 autres courses de Formule Libre. A partir de 1931, il court sur une Alfa Romeo à titre privé, en 1933, il remporte les GP de la Marne et de Picardie. Et l'année suivante, il triomphe lors des 24 heures du Mans avec Luigi Chinetti.

Pourtant avant le départ, Phi n'est pas optimiste. Son Alfa Roméo 2,3l à compresseur qu'il avait commandé fin mars à Milan ne lui est parvenue que le jour du pesage et des contrôles.

Et encore il avait envoyé un ami la récupérer à l'usine pour la ramener par la route in extrémiste ! Phi Phi n'était pas grisé par les courses d'endurance, il préférait les grand Prix.

Pour cette course il s'était laissé convaincre par la Standard Oil avec laquelle il avait un contrat. Son partenaire Luigi Chinetti était parti prudemment, mais en dépit de ses recommandations, Phi Phi d'un tempérament fougueux mettait, à chaque fois qu'il prenait le relais, le pied dedans. A ce train d'enfer la voiture neuve devint rapidement en piteux état. Les amortisseurs, les phares tout brinquebalait. Mais le pire c'est que le frottement de la roue de secours encastrée dans le réservoir avait fini par le limer. Il fallait trouver rapidement une solution. Ainsi toute l'équipe se mit à mastiquer du chewing-gum pour colmater la fuite. Quelques tours plus tard la voiture passait sous le drapeau à damiers. Après la remise des récompenses, la voiture passablement délabrée eu bien du mal à redémarrer pour emmener Phi Phi à son hôtel. C'est sur ce parking que les 160 litres du réservoir se rependirent !



A partir de la saison 1935, il court pour Maserati, avec qui il remportera une nouvelle victoire sur le circuit de Pau en 1936. En 1938, il passe chez Talbot Lago, puis comme pour de nombreux pilotes, "Phi-Phi" voit sa carrière stoppée par la seconde guerre mondiale.

D'une certaine manière Phi Phi était de 70 ans avant son temps ! Sa marque de fabrique était d'avoir sa casquette de tweed usée, tournée le dos à l'avant et même lorsque les casques sont devenus obligatoires dans les années 50 il conserva cette habitude. Il portait la casquette sur le casque!



En 1946, il effectue son retour en prenant part à la première course d'après guerre (grand prix des prisonniers) il court désormais sur des Delage durant toute la saison 1947, puis passe chez Talbot Lago, terminant second du Grand Prix d'Albi, puis l'année suivante, il s'approprie la victoire lors du Grand Prix de Paris, sur le circuit de Montlhéry. Il terminera second à Marseille derrière Fangio, puis deuxième également derrière Ascari à Monza et sur le circuit tchèque de Brno



. L'année suivante, le championnat du monde commence, et Philippe a déjà 53 ans ! "Phi-Phi" court sur une Talbot-Lago inscrite à titre privé. Cette saison-là, il se classe 5ème à deux reprises en championnat, à Reims et à Monza, puis terminera quatrième à deux reprises lors de courses hors-championnat, à Pescara et à Penya Rhin. Philippe Etancelin est, à plus de 55 ans, et après Louis Chiron, le plus vieux pilote de l'histoire à avoir pris le départ d'un Grand Prix de Formule 1

. La saison suivante, Philippe ne pourra rentrer dans les points, il ne peut faire mieux que 8ème sur le circuit de Pedralbes. En revanche, il termine second à Zandvoort et 3ème à Pescara. L'année suivante, il ne court qu'une course en championnat avec une Maserati de la Scuderia Bandeirantes. Et en 1953, âgé de 56 ans, après le Grand Prix de Rouen, qu'il terminera en 3ème position, Philippe Etancelin décide de prendre sa retraite. Cette même année, le président René Coty le décore de la Légion d'honneur en reconnaissance de sa contribution au sport automobile pendant quatre décennies.



Il a participé à 12 championnats du monde de formule 1. Il fut un pilote très populaire, un véritable Gentleman Driver, l'archétype du pilote privé, indépendant la plupart du temps, soutenu occasionnellement par l'usine. Son talent lui permettait de rivaliser et d'en découdre avec les meilleurs pilotes d'usine tel Fangio, Ascari, Caracciola, etc....Plus tard il conserve un intérêt pour les courses et fait des apparitions occasionnelles dans les courses historiques jusqu'en 1974. Une de ses dernières apparitions était à Monaco où il a été invité par Renault à s'asseoir dans le siège de la F1 Turbo Renault.

Philippe Etancelin fut co-créateur du circuit de Rouen les Essarts. Il restera un membre actif du club des Anciens pilotes jusqu'à sa mort, le 13 octobre 1981 à Neuilly à l'âge de 84 ans. Il est inhumé et repose dans le cimetière de Bonsecours.

Victoires

- Grand Prix d'Algérie, 1930
- Grand Prix de la Baule, 1929
- Grand Prix du Comminges, 1929, 1931
- Circuit du Dauphiné, 1930, 1931
- Grand Prix de l'ACF, 1930
- Grand Prix de Dieppe, 1931
- Grande Prix de la Marne, 1929, 1933
- Grand Prix de Pau, 1930, 1936
- Grand Prix de Picardie, 1932, 1933
- Grand Prix de Reims 1927, 1929
- Circuit d'Esterel Plage, 1931
- 24 Heures du Mans 1934



Sur les terres normandes, sont nés deux grands champions de la course automobile, pendant cette période entre deux guerres, je cite Philippe Etancelin pour Rouen, et José Scaron pour le Havre. Ils furent également concurrents.

Ce succinct résumé est le fruit de mes recherches effectuées dans les archives de presse, en particulier dans le journal de Rouen et le petit journal du Havre.

René Rousselle



UNE DATE DANS L'HISTOIRE DE L'AUTOMOBILE

La remise officielle de la Légion d'Honneur à Philippe ÉTANCELIN

L'ÉMOUVANTE cérémonie qui s'est déroulée le 6 juillet sur le Circuit des Essarts, lors du Grand Prix de l'A. C. F., à l'occasion de la remise solennelle de la Croix de Chevalier de la Légion d'Honneur à Philippe Etancelin, l'un de nos plus brillants champions du volant, mérite quelques commentaires.

M. Jean Masson, ministre des Sports, en l'absence de M. André Marie, député de la Seine-Inférieure, qui aurait voulu remettre lui-même cette haute distinction à son compatriote, décora le champion dont la carrière est particulièrement riche en très grands succès. Autour du ministre étaient réunies les plus hautes personnalités politiques régionales dont M. Chastellain, député maire de Rouen, et les dirigeants du sport automobile français dont MM. H. de Liedekerke-Beaufort, Pérouse, S. de Peyerimhoff, Cathelin, Lelièvre, Savale, Peitier, Tisseron, Betrancourt, Taurin, Herpin, Charaudeau, Aubé, Foucard, Haubourdin, Régnard.

M. Jean Masson retraca brièvement la carrière de P. Etancelin et, après lui avoir remis les insignes de sa haute distinction, une musique militaire exécuta la Marseillaise.

Cérémonial éclatant et, ainsi que nous le signalons par ailleurs, inusité dans les courses d'automobiles, mais qui marque en quelque sorte le début d'une ère nouvelle pour notre sport.

Il montre, en effet, qu'on commence à saisir en haut lieu l'intérêt qui s'attache à la compétition, élément indispensable du progrès.

Quand on voit 200.000 spectateurs accourir au Mans pour les 24 Heures ; lorsqu'on dénombre 50.000 spectateurs à Reims et à Rouen, pour les Grands Prix de France et de l'A. C. F., peut-on nier le pouvoir attractif qu'exerce l'automobile sur les masses ?

En rendant un hommage public, avec tout le faste possible, à Philippe Etancelin, on a accompli un geste qui honore les Pouvoirs publics et les dirigeants normands ; ces derniers en particulier ont enfin placé l'Automobile — avec un grand A — sur son plan réel, celui qu'on n'aurait jamais

dû lui discuter, d'indispensable agent de propagande et de vulgarisation, élément primordial de prospérité, facteur essentiel de la vie économique du pays.

Nous nous réjouissons donc doublement de ce geste, pour Philippe Etancelin, pilote émérite et sympathique, justement récompensé, et pour l'avenir de l'automobile qui, nous l'espérons, devrait être plus clair et exempt des tracasseries que nous avons connues dans un passé récent.

André REICHEL.

NOMINATION OFFICIELLE D'ÉTANCELIN

VOICI le texte de la citation accompagnant à « l'Officiel » du 5 juillet 1952 la nomination de Philippe Etancelin, au grade de chevalier dans la Légion d'honneur :

Décret du 2 juillet 1952 portant nomination dans l'ordre national de la Légion d'honneur :

Par décret en date du 2 juillet 1952, pris sur le rapport du président du Conseil des ministres et du ministre de l'Éducation nationale, vu la déclaration du Conseil de l'ordre national de la Légion d'honneur, en date du 24 juin 1952, portant que la nomination du présent décret est faite en conformité des lois, décrets et règlements en vigueur, est nommé dans l'ordre national de la Légion d'honneur :

Au grade de chevalier

M. Etancelin Philippe, champion automobile ; trente-deux ans d'activité professionnelle et sportive et de services militaires.

Salon Auto Moto Rétro Rouen



Les honneurs de la presse

tendanceOUEST

PRESSE • RADIO • WEB

AUTOS

VOITURES ANCIENNES

Les Coletti, 45 ans de passion vintage

Voilà 45 ans que ça dure. Près d'un demi-siècle que Bruno et Marie Carlotti vivent de leur passion, l'automobile. Et depuis 1980, ils se concentrent sur la réparation des voitures anciennes. Le garage Coletti, situé au Croisset à Canteleu, c'est le paradis du vintage. Des Ferrari, des Alpine, des Renault datant de 1926... Tout y est. "Tout s'est fait par bouche-à-oreilles, explique Bruno Coletti. Les gens ont d'abord amené des anglaises. Aujourd'hui, on reçoit même des voitures de la région parisienne !" Si, à 60 ans passés, Bruno et Marie continuent de recevoir des bijoux automobiles, c'est que le cœur parle avant tout. "J'ai une 2013 cabriolet de 1956, une Fiat 600, une Alpine, une Austin A30", sourit Marie Carlotti. Et la co-gérante n'est pas la seule à accumuler. Bruno évoque



L'équipe du garage Coletti. À droite, Marie Coletti. Son mari Bruno Coletti, troisième en partant de la droite, est dans le monde de l'automobile depuis 1970.

un collectionneur qui en possède "100 à 200". Pour lui, "la Haute-Normandie est un peu le berceau de l'automobile. C'est

l'une des régions françaises où il y a le plus de voitures anciennes." Un patrimoine auto mis en valeur par l'association

Normandy Retro Show avec des rassemblements réguliers. Le prochain est fixé au 12 avril à Rouen.

Les honneurs de la presse

LE

MERCREDI 25 MARS 2015

L'IMAGE DU JOUR



Une balade rétro printanière

Vingt-huit voitures anciennes de collection (d'au moins 30 ans), des cinquante-deux collectionneurs de la Calandre Rétro Rouennaise, étaient rassemblées dimanche matin devant l'aéroport de Rouen Boos avant le départ pour leur première sortie de l'année : le « dégommage » de Printemps. A bord de leurs autos, de la plus ancienne datant de 1923, une Citroën B2, à une Porsche 944 de 1977, les fiers conducteurs au volant de leur cylindrée se sont d'abord rendus à Château Gaillard en fin de matinée, aidés par un « road book », préparé par le président du club Francis Crochemore. Puis, le rendez-vous était donné à Lyons-la-Forêt pour un déjeuner au restaurant de la Halle et un défilé dans les lieux... Le club effectue dix à douze sorties par an, de mars à fin octobre, et une dizaine d'expositions statiques dans l'année, invité par des communes ou sur des événements.

Informations sur le site : www.calandreretro.fr

Paris Normandie – mars 2015

Les honneurs de la presse

AUTOMOBILE

SAMEDI 11 JUILLET 2015

L'atout séduction des Anglaises

Rassemblement. La journée anglaise du Normandy Retro Show a fait le plein de collectionneurs et de visiteurs, le 14 juin, sur les quais de Seine à Rouen.



Paris Normandie – juillet 2015

Les honneurs de la presse

20

AUTOMOBILE

SAMEDI 10 OCTOBRE 2015



De gauche à droite. Impressionnante Licorne.

Une Jaguar XK 150 Roadster de 1958.

La Voisin C11 de 1927 attire les regards.

Les motos anciennes étaient aussi de la fête

Les anciennes en vedettes

L'événement. Des milliers de visiteurs ont déferlé au Parc expo de Rouen les 26 et 27 septembre, pour admirer les 450 véhicules de collection, rassemblés au Salon Auto Moto Rétro.

Il y a une Panhard Levassor X19 de 1913 a revêtu sa robe jaune fluo. Médusés, des visiteurs de tous âges gravitent autour de la belle. Munis d'un appareil photo ou d'un smartphone, beaucoup immortalisent la rencontre. Là, sa voisine annonce un moteur d'un autre âge, un Zèbre type A de 1910. Plus loin, ce sont

les Alfa Roméo qui jouent les stars. Invitées d'honneur du Salon Auto moto rétro de Rouen, elles partagent la vedette avec les camions Latil pour cette édition 2015.

Panhard, Alfa Roméo, Latil... font partie des 450 véhicules de collection qui ont fait tourner les têtes de milliers de passionnés.

Paris Normandie – octobre 2015

Le magazine AUTO PLUS nous livre une info importante

➤ PRUNE HALLUCINANTE

Un PV pour défaut de ceinture en stationnement, c'est possible ?

Oui, si le moteur tourne. Dans ce cas, le véhicule n'est pas considéré comme arrêté mais comme étant en circulation, et le défaut de ceinture est sanctionné (PV à 90 €*, 3 points). Idem pour le téléphone : même si vous prenez soin d'immobiliser l'auto pour l'utiliser, pensez à couper le contact.

*Amende minorée.



PH. TISSIER/PHILOU

Nul n'est censé ignorer la loi...

Au cas où vous ne le sauriez pas :

Un PV pour défaut de ceinture alors que vous êtes stationné, c'est possible...

....si malencontreusement vous n'avez pas coupé le moteur

ou bien simplement, si vous le faites chauffer un brin avant de partir :

PV à 90 euros (amende minorée) et 3 points en moins !

Et cerise...sur cette prune : idem avec votre téléphone portable !!!

Donc pensez à couper le moteur, sinon votre véhicule et celui qui est au volant, sont considérés comme "en circulation" et non pas "à l'arrêt".

Subtile nuance qui pourrait remplir les caisses de l'état.

Même chose si vous mangez ou si vous buvez dans votre voiture, moteur tournant !!

Pensez à votre boutique club



LES PRODUITS



Contacter Didier Tél : 02 35 87 55 13

LES TEXTILES



Contacter Francis Tél : 06 22 18 10 71

PASSION assurances

Des Passionnés assurent des Passionnés

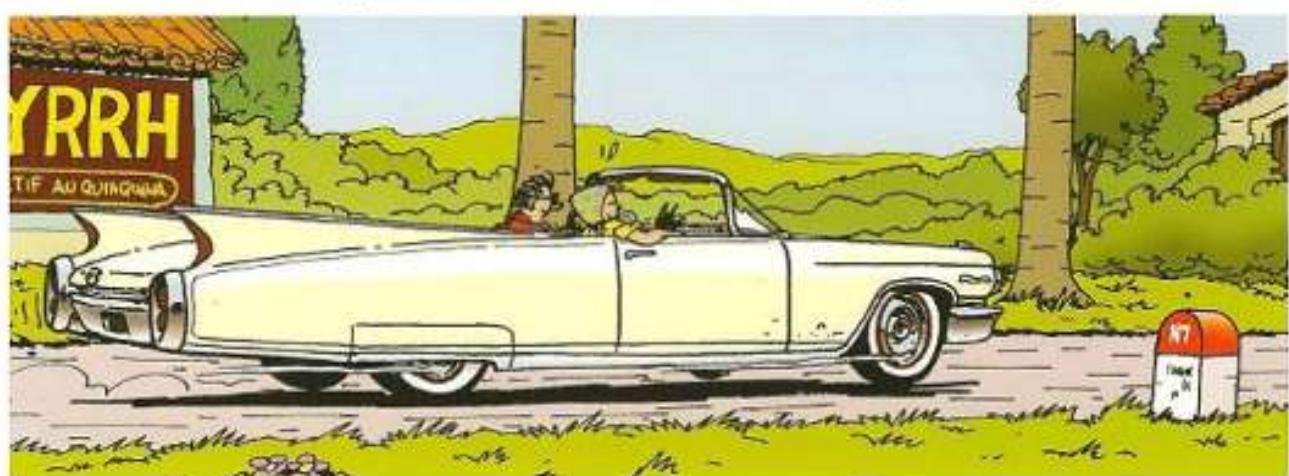


ASSURANCE VOITURES DE COLLECTION

Contact : Laurent Bonfils

Tél : 01 42 70 02 82 • Mobile : 06 10 85 14 19

Email : passionassurances@orange.fr





AbelAuto

le plaisir d'une belle auto !



TURILL WAX France - 8 rue Gaspard Monge - 76300 Sainteville-les-Rouen
Tél. : 02 35 73 20 13 - Fax : 02 35 72 11 54 / RCS : Rouen 700 500 424